

Arrêté du Maire DG-N° 2026-1649

OBJET : ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 24 avril 2026, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 24 avril 2026, donnant délégation de signature à Madame Adélaïde CERVEAUX, conseillère municipale, pour signer tous les actes concernant les marchés publics supérieurs à 25 000 euros sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application des articles L.2122-18 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer l'affaire 2026-058 Mission générale de conseil et d'assistance technique permanente en assurance à l'opérateur économique ci-dessous :

PROTECTAS SAS
1,Rue du Château
35390 GRAND FOUGERAY

Montant : 39 500,00 € HT, soit 42 857,50 € TTC.

Article 2 Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Pour le Maire et par délégation

Signé électroniquement par : Adelaïde CERVEAUX
Date de signature : 12/10/2026
Qualité : Adelaïde CERVEAUX